

Table des matières

Lettre d'information SG/DMA mars 2024	1
À la Une : l'accessibilité de la voirie à l'honneur	3
Accessibilité des transports collectifs	3
Air France : le changement d'accompagnateur possible et sans frais jusqu'à 48h avant le vol (sous conditions)	3
RATP : Les nouvelles pages « accessibilité » sont en ligne.....	3
Collecte des données d'accessibilité des transports, de la voirie et des espaces publics	4
Lancement d'Acceslibre Mobilités, nouvel outil de collecte des données d'accessibilité	4
Accessibilité du stationnement	4
CMI Mobilités : appel à AOM volontaires pour tester l'application nationale facilitant le stationnement gratuit pour les titulaires de la CMI-S	4
Rendre accessibles les places équipées de recharge électrique	5
Accessibilité de la voirie et des espaces publics	5
Nouvelle page dédiée à l'accessibilité de la voirie sur le site du ministère	5
Retour sur le webinaire « Accessibilité de la voirie et des espaces public, les données d'accessibilité et la relance de la programmation (PAVE) du vendredi 15 mars	6
Montpellier accueille une formation du Cerema « Développer la marche en ville » les 23 et 24 avril 2024.....	6
Le Cerema propose un fauteuil roulant « instrumenté » pour qualifier le confort des revêtements pour les piétons	6
Accessibilité des modes actifs	7
Extension des aides nationales à l'achat du vélo jusqu'en 2027	7
Nantes expérimente des places de vélos pour les personnes à mobilité réduite	7
Actualités des partenaires	8
Collectivités, appel à contribution pour le GT-Ravi.....	8
Des clés de réussite pour une mise accessibilité des écoles élémentaires et maternelles.....	8
L'observatoire d'Handéo continue ses programmes de recherche action	9
Dunkerque accueille les Journées Nationales Tourisme & Handicap	9
Webinaire de la DMA et de ses partenaires : à vos agendas	10
Cadre bâti.....	10
Transports collectifs	10
Stationnement, IRVE et accessibilité.....	11
Les outils numériques et la marche en ville.....	11

À la Une : l'accessibilité de la voirie à l'honneur

L'accessibilité de la voirie est à l'honneur en mars, tant à travers des publications (la nouvelle page dédiée, le guide synthétique...) que la mise à disposition de l'outil Acceslibre Mobilités permettant la collecte de la donnée d'accessibilité en voirie, ou encore des webinaires organisés par la DMA et le Cerema abordant la relance des PAVE, la marche en ville, la cohabitation des piétons et des vélos...

Accessibilité des transports collectifs

Air France : le changement d'accompagnateur possible et sans frais jusqu'à 48h avant le vol (sous conditions)

En novembre 2023, Air France a fait évoluer sa politique commerciale, permettant au voyageur de **modifier le nom de son accompagnateur** obligatoire, sans frais, jusqu'à 48 heures avant le départ de premier vol du voyage.

Pour contacter l'assistance, rendez-vous sur le lien :

<https://www.airfrance.fr/contact/special-assistance/modify-special-assistance>

Toutefois, pour cet accompagnateur obligatoire, **une liste de critères précis** a été établie et **l'autonomie du voyageur évalué** lors de l'appel au service de réservation de l'assistance.

<https://informations.handicap.fr/a-air-france-changement-d-accompagnant-maintenant-possible-36325.php>

RATP : Les nouvelles pages « accessibilité » sont en ligne

Conformément à l'engagement pris par la RATP en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, les **nouvelles pages « Accessibilité »** ont été publiées sur le site ratp.fr. Elles sont consultables via le lien suivant :

<https://www.ratp.fr/accessibilite/accessibilite-des-reseaux>

Elles comprennent :

- **3 rubriques « généralistes »** qui présentent l'état des lieux de l'accessibilité des réseaux RATP, donnent accès aux divers documents mis à disposition (plans, livrets, guides) et fournissent des informations pratiques pour préparer le déplacement.
- **6 rubriques propres** à chaque catégorie de personnes à mobilité réduite : les personnes en fauteuil roulant, les déficients visuels, les déficients auditifs, les personnes en situation de handicap mental, les seniors, les touristes à mobilité réduite. Elles fournissent des informations pratiques ad hoc (plans, infos diverses), ainsi qu'un guide / « mode d'emploi » détaillé des différents modes de transport.

Quelques rubriques supplémentaires sont prévues dans une deuxième étape.

Les pages en anglais, incluant notamment des guides traduits en diverses langues, seront également bientôt mises en ligne.

Collecte des données d'accessibilité des transports, de la voirie et des espaces publics

Lancement d'Acceslibre Mobilités, nouvel outil de collecte des données d'accessibilité

Afin de faciliter la collecte des données d'accessibilité dans les transports et en voirie, l'État met à disposition des collectivités territoriales **Acceslibre Mobilités**, suite logicielle en open source. Des quêtes sont pré définies permettant de confier la collecte à des acteurs différents. L'outil garantit que les données répondent aux exigences réglementaires.

Acceslibre Mobilités sera hébergé d'ici à la fin mars sur le point d'accès National aux données de transport, [Transport.data.gouv](https://transport.data.gouv.fr).

Suivez le 1^{er} webinar de présentation le vendredi 22 mars à 10h00. Inscription par mail à dma.sg@developpement-durable.gouv.fr et information de connexion dans la partie « webinaires » de cette news letter

Plus d'informations sur la page « Données d'accessibilité » de la DMA <https://www.ecologie.gouv.fr/donnees-daccessibilite>

Accessibilité du stationnement

CMI Mobilités : appel à AOM volontaires pour tester l'application nationale facilitant le stationnement gratuit pour les titulaires de la CMI-S

Lors de la Conférence nationale du handicap (CNH) d'avril 2023, l'État a annoncé que pour faciliter le stationnement gratuit des personnes en situation de handicap, ainsi que leur circulation dans les zones à faibles émissions (ZFE), **un service numérique appelé "CMI Mobilités"** sera déployé pour permettre aux titulaires des cartes mobilité inclusion "stationnement" (CMI-S) de déclarer les véhicules qu'ils utilisent.

Par interrogation de cette liste, les systèmes de contrôle du stationnement par LAPI peuvent donc éviter l'envoi de forfaits de post-stationnement (FPS) indus aux personnes en situation de handicap, sans imposer à ces dernières le recours à un dispositif local (enregistrement préalable des véhicules, ticket à prendre aux horodateurs, etc.). Les véhicules peuvent être modifiés par les bénéficiaires à tout moment en fonction du véhicule utilisé à un instant t et les modifications sont prises en compte en temps réel pour l'interrogation de la liste.

Le service "CMI Mobilités" est accessible par internet, une application mobile dédiée (Android et iOS) et un canal téléphonique avec reconnaissance du langage naturel ("callbot").

Avant d'être déployée à l'échelle nationale, la Direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités (DGITM) **recherche de collectivités territoriales potentiellement intéressées à tester en avant-première** ce dispositif dans le cadre d'un contrôle du stationnement LAPI.

Pour en savoir plus, une présentation et la rediffusion d'un webinaire qui a eu lieu le 19 octobre 2023 sont disponibles ici : <https://playback.lifesize.com/#/publicvideo/c564cf63-4ce3-4c5f-bf10-30291183fe44?vcpubtoken=a74e6166-7e55-4ee7-9146-d6a23084294a>

Les communes intéressées sont invitées à contacter l'adresse : dma.sg@developpement-durable.gouv.fr

Rendre accessibles les places équipées de recharge électrique

Comment favoriser l'accessibilité physique aux services de recharge de véhicules électriques ? Alors que la transition vers les véhicules électriques s'accélère, il est important de garantir que ces services de recharge installés sur la voirie publique soient accessibles à tous, et notamment aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Pour accompagner la parution de l'arrêté du 27 octobre 2023 (qui prévoit un certain nombre d'obligations pour les places équipées), les équipes accessibilité du Cerema publient un **rapport d'étude sur le sujet**.

Pour découvrir rendez-vous sur le lien suivant : <https://www.cerema.fr/fr/actualites/rendre-accessibles-places-equipees-recharge-electrique>



Un 3^{ème} webinaire sur l'accessibilité des places de stationnement équipées d'IRVE est proposé le **mardi 26 mars au matin**. Plus d'information à la fin de cette newsletter.

Accessibilité de la voirie et des espaces publics

Nouvelle page dédiée à l'accessibilité de la voirie sur le site du ministère

Vous avez été nombreux à venir découvrir la **nouvelle page « L'accessibilité de la voirie et des espaces publics »** intégrant l'évolution du cadre légal et réglementaire en matière d'accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Cette page complète le guide synthétique « Une voirie accessible à tous » paru en décembre 2023 et téléchargeable sur la même page.

Lien de la page : <https://www.ecologie.gouv.fr/laccessibilite-voirie-et-des-espaces-publics>

[Retour sur le webinaire « Accessibilité de la voirie et des espaces public, les données d'accessibilité et la relance de la programmation \(PAVE\) du vendredi 15 mars](#)

La DMA et le Cerema ont animé un webinaire, gratuit, ouvert à tous, **vendredi 15 mars**.

Après une présentation du cadre légal et réglementaire (dont les nouveautés) et des ressources associées, la session a traité du lien entre relance des PAVE et obligations de collecte des données d'accessibilité.

Vous pouvez retrouver le support PPT sur la nouvelle page « [L'accessibilité de la voirie et des espaces publics](#) » ou en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/2024%2003%2015%20-%20Webinaire%20relance%20des%20PAVE%20et%20donn%C3%A9es%20d%27accessibilit%C3%A9.pdf>

[Montpellier accueille une formation du Cerema « Développer la marche en ville » les 23 et 24 avril 2024](#)

Les **23 et 24 avril prochain**, le Cerema organise une formation de deux jours sur le sujet e la marche en ville à Montpellier. Intitulée « **Développer la marche en ville** », le Cerema vous propose de vous aider à :

- Comprendre les enjeux et atouts multiples de la marche,
- Mieux appréhender les besoins des piétons, en particulier en matière d'accessibilité,
- Identifier les leviers pour favoriser le développement de la marche,
- Connaître les outils techniques et réglementaires pour aménager des espaces publics adaptés.

Sur la base de retours d'études et d'expérience, de recommandations de conception d'espaces publics, d'atelier participatifs autour de cas concrets, cette formation vous d'acquérir les éléments importants de la réglementation et des enjeux d'une mise en accessibilité de la ville pour le développement de la marche pour tous.

Pour en savoir plus sur la formation : <https://www.cerema.fr/fr/evenements/developper-marche-ville-enjeux-outils-planification-3>

Le programme est directement [téléchargeable ici](#).

Contact pour s'inscrire : formation.catalogue@cerema.fr

[Le Cerema propose un fauteuil roulant « instrumenté » pour qualifier le confort des revêtements pour les piétons](#)

Parce que la voirie doit être accessible à tous, le Cerema propose à ses adhérents des **outils et son expertise** pour qualifier le confort des revêtements pour les piétons dont les personnes à mobilité réduite.

Le **fauteuil instrumenté** est une des solutions proposées pour répondre aux objectifs de chaque collectivité :

- création d'un catalogue de matériaux en fonction d'un l'indice de confort,
- réalisation de diagnostic de voiries dans l'objectif d'une gestion résiliente du patrimoine par exemple,
- etc.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Céline DEBEST (Cerema) à l'adresse : celine.debest@cerema.fr

Accessibilité des modes actifs

Extension des aides nationales à l'achat du vélo jusqu'en 2027

Le 12 février 2024, est paru le décret n° 2024-102 relatif aux aides à l'achat ou à la location peu polluants, **étendant les aides nationales à l'achat d'un vélo jusqu'en 2027**.

Lien vers le décret n°2024-111 du 12 février 2024 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049130533>

À partir de 2024, les aides concernent les vélos neufs ou d'occasion vendus par un professionnel et identifiés.

Les **vélos adaptés à une situation de handicap** peuvent bénéficier de cette aide :

- Le bonus écologique « vélo-cargo » s'élève dorénavant à 2 000 € maximum, sous condition de ressources, pour l'achat d'un vélo adapté aux situations de handicap ;
- La prime à la conversion est maintenue à 3 000 € et est accordée pour l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf ou d'occasion, en échange de la mise au rebut d'un vieux véhicule motorisé.

Dans le cas d'un particulier avec un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 7 100 € ou une personne en situation de handicap qui achète, une aide de 2 000 € maximum par vélo adapté à une situation de handicap peut être accordée.

Les **personnes morales** (entreprises, associations, collectivités) peuvent également bénéficier d'une aide à l'achat d'un vélo adapté aux personnes en situation de handicap.

Pour plus d'informations **les critères d'éligibilité**, rendez-vous sur le lien suivant :

<https://www.ecologie.gouv.fr/extension-des-aides-nationales-lachat-dun-velo>

Nantes expérimente des places de vélos pour les personnes à mobilité réduite

Nantes Métropole a installé **un premier arceau vélo dont le design reprend le symbole du fauteuil roulant** blanc sur fond bleu pour indiquer que l'arceau est réservé aux personnes handicapées. De plus, l'ergonomie évite au système de cadenas de glisser jusqu'au sol. L'objectif est de garantir aux PMR qui ont des difficultés de marche, des places de stationnement vélo sur leur lieu d'arrivée.

« Ce dispositif inédit, réclamé par un citoyen, va être évalué en vue d'être déployé dans toute la métropole. Et peut-être un jour partout en France, à l'instar des places de voitures réservées aux personnes handicapées ».

Retrouvez l'article complet du journal Le Figaro sur le lien ci-dessous :

<https://www.lefigaro.fr/nantes/nantes-experimente-des-places-de-velos-pour-les-personnes-a-mobilite-reduite-une-premiere-en-France-20240228>

Actualités des partenaires

Collectivités, appel à contribution pour le GT-Ravi

Le Cerema lance son appel à contribution pour les prochains ateliers du GT-Ravi.

Ces ateliers, à destination des agents de collectivités territoriales, se tiendront les **30 et 31 mai 2024 à Lille**. Pour cette 11^{ème} session, 3 sujets ont été retenus :

- A. Penser l'accessibilité à l'échelle territoriale ;
- B. Gestion des déchets (dont l'accessibilité des points de collecte volontaire) ;
- C. Accessibilité des bibliothèques et des médiathèques.

L'objectif de ces ateliers collaboratifs est de partager et de capitaliser les retours d'expérience des collectivités du réseau afin de les diffuser sous formes de livrables.

Les contributions des collectivités territoriales **sont attendues pour le 22 mars 2024**.

Les agents de collectivités qui souhaitent rejoindre le réseau du GT-Ravi doivent créer un compte sur la plateforme [Expertises.Territoires](https://www.expertises-territoires.fr) et rechercher GT-Ravi.

L'appel à contribution est disponible en ligne :

<https://www.cerema.fr/fr/actualites/contribuez-aux-ateliers-cerema-collectivites-2024>

Pour toutes informations, vous pouvez envoyer un message à vat@cerema.fr ou contacter Sébastien FROMENT : sebastien.froment@cerema.fr

Des clés de réussite pour une mise accessibilité des écoles élémentaires et maternelles

Le Cerema vient de publier dans sa collection « Gérer son patrimoine immobilier », **une fiche** pour accompagner les gestionnaires de patrimoine immobilier des communes, décryptant les obligations et les exigences réglementaires et législatives s'appliquant **aux établissements scolaires**.

Intitulée « Fiche n° 2 : Mise en accessibilité des écoles élémentaires et maternelles », la publication est disponible en cliquant sur le lien suivant :

<https://doc.cerema.fr/Default/doc/SYRACUSE/597434/fiche-n-2-mise-en-accessibilite-des-ecoles-elementaires-et-maternelles>



L'observatoire d'Handéo continue ses programmes de recherche action

L'observatoire de Handéo entre dans sa 10ème année. Depuis sa création, il déploie **trois programmes de recherches-actions et participatives** avec une visée émancipatoire.

En bref :

- Programme 1 : la participation politique des personnes handicapées
- Programme 2 : les aides humaines
- Programme 3 : la qualité de l'accompagnement

Les trois prochaines années seront l'occasion de consolider ces trois programmes et d'en approfondir un quatrième sur l'autodétermination, le pouvoir d'agir et l'expertise d'usage.

Pour en savoir plus, consultez le projet scientifique de l'observatoire ainsi que la synthèse du programme de travail prévisionnel 2024-2026 en cliquant sur le lien ci-dessous :

<https://www.handeo.fr/actualit%C3%A9s/programme-de-recherche-2024-2026>

Dunkerque accueille les Journées Nationales Tourisme & Handicap

La Communauté urbaine de Dunkerque a mobilisé les acteurs touristiques du territoire pour proposer au **mois d'avril** un temps fort autour de l'accessibilité.

Au programme, de riches animations pour tous, et des découvertes de lieux touristiques et de loisirs rendus accessibles par des professionnels du tourisme détenteurs de la marque Tourisme & Handicap.

Plus d'informations sur le programme des Journées Nationales Tourisme & Handicap sur le lien suivant : <https://www.communaute-urbaine-dunkerque.fr/jnth>

Webinaire de la DMA et de ses partenaires : à vos agendas

Cadre bâti

Webinaire du Cerema : « L'école de demain sera inclusive » le 11 avril à 9h00

Le Cerema organise un webinaire, gratuit et ouvert à tous, sur l'école inclusive le **11 avril de 9h00 à 10h30**. À cette occasion, seront abordés différentes thématiques comme l'accessibilité réglementaire, mais aussi la qualité d'usage, l'ergonomie et le bien-être des enfants dans les écoles.

Les inscriptions se font en ligne uniquement (jusqu'au 10 avril dernier délai) via le lien suivant : <https://www.cerema.fr/fr/evenements/l-ecole-de-demain-sera-inclusive>

Le lien de connexion vous sera transmis au plus tard la veille de l'évènement.

Transports collectifs

Un premier webinaire dédié à Acceslibre Mobilités, suite logicielle pour gérer et collecter les données d'accessibilité, le vendredi 22 mars à 10h00

Afin de faciliter la collecte des données d'accessibilité dans les transports et en voirie, l'Etat met à disposition des collectivités territoriales Acceslibre Mobilités, suite logicielle en open source. Des quêtes sont pré définies permettant de confier la collecte à des acteurs différents. L'outil garantit que les données répondent aux exigences réglementaires.

Modalités pratiques :

Pour rejoindre la réunion, copier sur le navigateur Chrome ce lien de connexion : <https://developpement-durable-gouv-fr.zoom.us/j/92021582213>

ID de réunion : 920 2158 2213 ;

Code secret : 703854

Pour recevoir le PPT, et en cas de soucis de connexion, inscription par mail auprès de dma.sg@developpement-durable.gouv.fr.

Préciser si besoins spécifiques (sous titrage).

Webinaire « Accessibilité des transports publics : rappel des obligations et bilan de mise en œuvre » le lundi 25 mars

Le Cerema et la DMA proposent un webinaire, gratuit et ouvert à tous, **le lundi 25 mars de 10h à 12h** sur l'accessibilité des transports publics urbains et interurbains.

L'occasion de rappeler les obligations légales et de présenter le niveau de mise en œuvre en présence d'Autorités Organisatrice des Mobilités (AOM) qui témoigneront sur différents points : mise en accessibilité des arrêts, accès aux TPMR, création des bases de données sur l'accessibilité.

L'objectif avec ce webinaire est d'améliorer les résultats obtenus lors de la dernière enquête 2023 sur l'état de la mise en œuvre des obligations d'accessibilité des réseaux de transport au niveau tant pour les réseaux urbains qu'interurbains.

Résultats disponibles sur https://www.ecologie.gouv.fr/laccessibilite-des-transports-collectifs#scroll-nav_1

Modalités pratiques :

Pour rejoindre la réunion, copier sur le navigateur Chrome ce lien de connexion : <https://developpement-durable-gouv-fr.zoom.us/j/92172834893>

ID de réunion : 921 7283 4893 ;
Code secret : 134622

Pour recevoir le PPT, et en cas de soucis de connexion, inscription par mail auprès de dma.sg@developpement-durable.gouv.fr.

Préciser si besoins spécifiques (sous titrage).

Stationnement, IRVE et accessibilité

Troisième webinaire pour appréhender l'enjeu des places de stationnement équipées de bornes IRVE le mardi 26 mars à 9h30

La DMA, avec l'appui de la Direction Générale Énergie Climat du ministère (DGEC), du Cerema, de l'Association des Ingénieurs territoriaux de France (AITF) et de la Fédération Nationale des Métiers du Stationnement (FNMS), organise un troisième **webinaire, gratuit, ouvert à tous, le mardi 26 mars 2024 de 9h30 à 11h00**, pour comprendre et appréhender l'arrêté du 27 octobre 2023 relatif à l'accessibilité des places de stationnement en voirie communale équipées ou pré-équipées de dispositif de recharge pris en application de l'article L. 2224-37 du code général des collectivités territoriales a été publié. L'arrêté est disponible sur le lien suivant :

https://www.ecologie.gouv.fr/laccessibilite-du-stationnement#scroll-nav_1

Des webinaires dédiés à l'accessibilité des places équipées d'IRVE dans les parkings seront proposés courant juin.

Modalités pratiques :

Pour rejoindre la réunion, copier sur le navigateur Chrome ce lien de connexion : <https://developpement-durable-gouv-fr.zoom.us/j/99429747879>

Code secret : 517730

Pour recevoir le PPT et en cas de soucis de connexion, inscription par mail auprès de dma.sg@developpement-durable.gouv.fr.

Préciser si besoins spécifiques (sous titrage).

Les outils numériques et la marche en ville

Webinaire « Quels outils numériques pour faciliter la marche ? » le mardi 26 mars de 9h00 à 10h30

La Fabrique des Mobilités en partenariat avec l'ADEME lance **un cycle sur la marche sur l'angle du numérique**. Au-delà des exemples de territoires pionniers en matière de marche, comment se donner une ambition nationale claire et large ? Quels outils numériques seraient utiles au service de cette démarche ? Quel intérêt de ces outils pour encourager les citoyens à se déplacer ?

Pour explorer ces questions, **deux sessions** seront organisées prochainement :

- Un webinaire le **26 mars de 9h00 à 10h30** où la parole sera donnée à des acteurs impliqués à différents niveaux dans la thématique de la marche (État, association, économie) ;
- Un atelier de travail collectif le **4 avril de 14h00 à 16h00** (thématique choisie lors du webinaire sur proposition de 4 sujets par la FabMob).

Inscription **gratuite et obligatoire** via le lien suivant :

<https://www.helloasso.com/associations/la-fabrique-des-mobilites/evenements/webinaire-quels-outils-numeriques-pour-faciliter-la-marche>